

23.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de vendre 100 pieds de vieux boyaux.

24.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. J.-H. Nault d'ériger deux machines et chaudières à vapeur.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

25.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de refuser à la "S. Carsley Co" la permission d'agrandir son écurie sur la rue Concorde.

Question différée à la demande de M. l'échevin Robinson.

26.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'opérer le virement

(1) de \$107 pour véhicules.

(2) de \$100 pour harnais et robes.

27.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet de vendre un cheval impropre au service.

28.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet de vendre une certaine quantité de débris de fer.

Sur proposition de M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

29.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet d'acheter un certain emplacement pour y installer un bain public.

Question différée à la demande de M. l'échevin Proulx, ledit item devant constituer le premier ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil.

30.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, s'opposant à la demande de la "Lackawana Coal Co.", à l'effet de construire une écurie.

Renvoyé de nouveau à ladite Commission.

31.—De la Commission spéciale des Présidents, à l'effet de déposer aux archives une certaine lettre de l'Association des Marchands Détailliers.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

32.—De la Commission spéciale des Présidents, à l'effet d'amender les Règles 86 et 122 des *Règles du Conseil*.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

33.—De la Commission spéciale des Présidents, à l'effet de fixer les heures de travail et les gages des manoeuvres.

Question différée à la demande de M. l'échevin L.-A. Lapointe.

34.—De la Commission spéciale *re* soupape Renaud, recommandant de permettre l'usage de ladite soupape.

M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin ROY, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé en en biffant les mots "*soit permis*", dans la 19ème ligne dudit rapport, et en les remplaçant par les mots: "*ne soit pas prohibé*", et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence. (MM. les échevins O'Connell, Ward et Nault dissidents).

ORDRE DU JOUR

35.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'empêcher la circulation de voitures lourdes dans certaines rues,

Le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture et

Les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu pour la troisième fois.

23.—From Fire and Light Committee, to sell 100 feet of old hose.

24.—From Fire and Light Committee, to allow J. H. Nault to erect two steam engines and boilers.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

25.—From Fire and Light Committee, not to allow S. Carsley Co. to extend their stable on Concord street.

Consideration deferred at the request of Ald. Robinson.

26.—Incineration Committee, to vary:

(1) a sum of \$107 to vehicles.

(2) a sum of \$100 to harness and robes.

27.—From Incineration Committee, to sell a horse unsuited for service.

28.—From Incineration Committee, to sell a certain quantity of scrap iron.

On motion of Ald. MAJOR, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

29.—From Hygiene and Statistics Committee, to purchase a certain site for a public bath.

Consideration deferred at the request of Ald. Proulx, said item to constitute the first order of the day for the next meeting of the Council.

30.—From Hygiene and Statistics Committee, against the application of the Lackawana Coal Co., to erect a stable.

Referred back to said Committee.

31.—From Special Committee of Chairmen, to file of record a certain communication from the Retail Merchants Association.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

32.—From Special Committee of Chairmen, to amend Rules 86 and 122 of the *Rules of Council*.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

33.—From Special Committee of Chairmen, to fix working hours and wages of laborers.

Consideration deferred at the request of Ald. L. A. Lapointe.

34.—From Special Committee *re* Renaud valve, recommending that the use of said valve be permitted.

Ald. GADBOIS moved, seconded by Ald. M. MARTIN,

"That said report be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. ROY,

"That said report be amended by striking therefrom the words: "*be permitted*" in the 19th line thereof and replacing the same by the words: "*be not prohibited*" and that so amended said report be adopted.

Said amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. O'Connell, Ward and Nault dissenting).

ORDER OF THE DAY.

35.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets,

The Council proceeded to consider said by-law in second reading and

Sections 1, 2 and 3 being read, the same were agreed to.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That Rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time.